

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
Sous-direction de la protection et de la  
valorisation des espèces et de leurs milieux  
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 13 avril 2011

Monsieur Serge MULLER

Référence : **11/249/EXP**  
Affaire suivie par :  
Valérie HOUDAIN  
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41  
Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis  
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une  
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	Département de Seine Maritime
Nom du (ou des) mandataire(s)	Yann Labiste Patrick Brehin
Adresse	quai Jean Moulin Direction de l'environnement Service de gestion des risques
Code postal-Commune	76101 ROUEN cedex

Activité demandée : **ENLEVEMENT**

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Hautot sur Seine Yainville Le Trait	
Adresse	SEINE MARITIME	

Spécimen : **L'ESPECE VEGETALE**

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
<i>Schoenoplectus triqueter</i>	Scirpe triquète	6 stations	réhabilitations de berges en application de la loi sur l'eau

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :

Favorable :  Favorable sous conditions  Défavorable   
Fait le : 8 mai 2011 Signature :



Serge Muller, expert délégué flore du CNPN

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
Sous-direction de la protection et de la  
valorisation des espèces et de leurs milieux  
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 13 avril 2011

**Monsieur Serge MULLER**

Référence : 11/249/EXP  
Affaire suivie par :  
Valérie HOUDAIN  
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41  
Mél : valerie.houdain@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis  
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une  
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code de l'environnement**

**MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS :**

**Avis favorable** à une dérogation à l'interdiction de destruction de 6 stations de l'espèce protégée en Haute-Normandie *Schoenoplectus triqueter* sollicitée par le Conseil Général de Seine Maritime pour la réalisation de travaux de réfection des berges de la Seine sur les territoires des communes du Trait et de Yainville-Savonnerie (76), **sous conditions** :

- (1) d'aménagement d'habitats favorables à l'espèce protégée en vue d'y restaurer des populations de l'espèce protégée, après concertation avec les opérations similaires initiées dans l'estuaire de la Loire,
- (2) du transfert dans ces sites de pieds et de graines de l'espèce protégée, précédemment collectées à proximité,
- (3) de la réalisation d'un suivi du transfert et de la restauration des populations de l'espèce protégée pendant une période minimale de 5 ans, en partenariat avec le CBN de Bailleul,
- (4) de la communication à la DREAL de Haute-Normandie, au CBN, ainsi qu'à l'expert délégué flore du CNPN des bilans annuels des suivis réalisés.

**AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :**

Favorable :  Favorable sous conditions  Défavorable

Fait le : 8 mai 2011

Signature :



Serge Muller, expert délégué flore du CNPN